



Monsieur Jacques CAILLAUT
Directeur départemental des services
de l'Éducation nationale
20, rue Alfred de Musset
24054 PERIGUEUX CEDEX

Périgueux, le 11 février 2021

**MARIE-CLAUDE
VARAILLAS
ET
SERGE MERILLOU**

Monsieur le Directeur départemental,

Comme nous l'avons fait la semaine dernière en session du Conseil départemental à travers le vote d'une motion à l'unanimité, nous réitérons notre demande de ne pas fermer de classes ni d'écoles sans l'accord du maire.

Le ministre de l'Éducation nationale a rappelé cet engagement hier au Sénat à l'occasion des questions d'actualité au gouvernement.

Les mesures de fermetures de classe prévues dans la carte scolaire 2021 sont nombreuses. Certaines ne prennent pas en compte les effectifs des élèves de 2 ans, les classes situées en REP. Des retours sur des dédoublements de classes de CP/CE sont opérés. Les maires nous font part de leur incompréhension et de leur inquiétude de constater encore la réduction du service public dans leurs communes, quand ils se battent au quotidien pour les maintenir et garantir une équité d'accès à leurs habitants.

De plus, la crise sanitaire est toujours là. Des efforts ont été demandés à tous, élèves, parents, enseignants, municipalités, pour assurer au mieux la continuité de l'apprentissage. Cette situation a pu entraîner des difficultés scolaires accrues.

Aussi, nous vous demandons de respecter le principe de ne pas fermer de classes sans l'accord du maire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur départemental, l'expression de nos respectueuses salutations.

**Marie-Claude VARAILLAS
Sénatrice de la Dordogne**

**Serge MERILLOU
Sénateur de la Dordogne**